

Dossier de consultation

**Travaux d'entretien mécanisé sur les végétations des sites « zones humides »
gérés par le CEN Champagne-Ardenne**



Date limite de remise des plis :
15 janvier 2026 à 12h

Dossier de consultation

Travaux d'entretien mécanisé sur les végétations des sites « zones humides » gérés par le CEN Champagne-Ardenne

Référence interne	TE-VEG.MEC
Programme / Projet	Travaux d'entretien mécanisé sur les végétations des sites « zones humides » gérés par le CEN Champagne-Ardenne
Type de consultation	<input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Fournitures <input checked="" type="checkbox"/> Services
Maîtrise d'ouvrage	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne 9 rue Gustave Eiffel 10430 - Rosières-près-Troyes Tel : 03.25.80.50.50 Mail : contact@cen-champagne-ardenne.org
Date réalisation document	Novembre 2025
Date limite de réception des propositions	15/01/2026



Sommaire

1.	Préambule	4
2.	Contexte et objectifs des opérations	4
3.	Prescriptions générales	5
3.1.	Relations avec le maître d'ouvrage	5
3.2.	Réalisation de la prestation.....	5
3.3.	Sécurité et signalisation pendant les travaux.....	5
3.4.	Délimitation et accès	6
3.5.	Période de réalisation des opérations.....	6
4.	Description détaillée des opérations à réaliser.....	6
5.	Informations complémentaires.....	7
6.	CONDITIONS DE LA CANDIDATURE	8
6.1.	Principaux critères de sélection	8
6.2.	Offre du candidat	8
6.3.	Modalités d'envoi des offres	8
	ANNEXE 1 : Description détaillée des opérations à réaliser.....	9

1. Préambule

Dans le cadre des obligations de mise en concurrence exigées le code des marchés publics, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), maître d'ouvrage de ces travaux d'entretien, lance une consultation auprès de plusieurs candidats.

Le présent dossier de consultation fixe les attendus et clauses à respecter pour mettre en œuvre les travaux d'entretien dans les meilleures conditions et répondre aux objectifs du CENCA.

2. Contexte et objectifs des opérations

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux d'entretien mécanisés sur les végétations des différents sites « zones humides » gérés par le Conservatoires d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. Ces interventions seront menées dans des zones humides ouvertes, caractérisées par une végétation variable allant de peu dense à arbustive.

La présente consultation comprend :

- Les opérations de fauche, de broyage et de débroussaillage sur les végétations herbacées et ligneuses à l'aide d'engins mécaniques ou d'outils portatifs afin de s'adapter à la surface à traiter, à l'accessibilité des sites et aux conditions de portance des sols.
- Les opérations d'élagage de branches, de taille de haies afin d'entretenir des sentiers et chemins d'accès.
- La gestion des rémanents herbacés et ligneux (stockage et exportation en dehors des sites).

Les opérations à réaliser se situent dans les départements de la Marne (51) et de l'Aube (10). Pour une localisation plus précise, se référer aux fiches opérations en annexe.

Synthèse des opérations concernées

Code opération	Intitulé de l'opération	Nom du site	Qté	Unité
<i>Travaux d'entretien mécanisé sur les végétations des sites zones humides</i>				
TE-VEG.MEC	Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation	Bois du Jard	0,20	Ha
TE-VEG.MEC	Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation	Marais de Saint-Germain	0,50	Ha
TE-VEG.MEC	Broyage mécanisé standard sans exportation de la végétation	Zone humide Le Monty	2,60	Ha
TE-VEG.MEC	Broyage mécanisé standard avec exportation de la végétation (Sablière)	Marais et sablière des Montueux	0,20	Ha
TE-VEG.MEC	Broyage mécanisé standard sans exportation de la végétation (Garenne)	Marais et sablière des Montueux	2,00	Ha
TE-VEG.MEC	Taille des haies en bord de chemin	Marais de la Vanne	630,00	Mt
TE-VEG.MEC	Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation	Carrière "les Minières" de Montpothier	0,50	Ha
TE-VEG.MEC	Broyage mécanisé standard sans exportation de la végétation	RNR Marais de Reuves	2,00	Ha
TE-VEG.MEC	Abattage d'arbres	RNR Etangs de Belval-en-Argonne	40,00	Nb
TE-VEG.MEC	Broyage mécanisé standard sans exportation de la végétation	Marais du Val Lobot	0,20	Ha
TE-VEG.MEC	Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation	Zones humides et pelouses du Mont Plein	0,40	Ha
TE-VEG.MEC	Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation	Prairie humide des Pauvretés	0,60	Ha
TE-VEG.MEC	Arrachage d'espèces exotiques envahissantes	RNR Marais des Trous du Leu	0,05	Ha
TE-VEG.MEC	Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation (secteur anthropisé)	RNR Marais des Trous du Leu	0,70	Ha
TE-VEG.MEC	Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation (tourbière alcaline)	RNR Marais des Trous du Leu	1,30	Ha

3. Prescriptions générales

3.1. Relations avec le maître d'ouvrage

Le titulaire devra se tenir en étroite relation avec le Conservatoire pour recueillir tous les renseignements nécessaires pour la bonne exécution des travaux.

Toute modification ou extension de travaux pressentie par le prestataire devra-être en amont communiquée au maître d'ouvrage et ne pourra être effectuée sans son accord.

Le Conservatoire réalisera des visites régulières des travaux en phase chantier avec la présence des acteurs intervenant sur le site s'ils le souhaitent. Ces visites permettront de constater l'état d'avancement du chantier et vérifier la conformité de ceux-ci avec le cahier des charges.

3.2. Réalisation de la prestation

Le titulaire reconnaît avoir pris connaissance des contraintes afférentes au milieu : les accès, la nature du sol, la surface du terrain, la fréquentation du site, les réseaux...

Les travaux devront respecter les milieux naturels. Le titulaire est donc tenu de remettre en état le milieu si le passage des engins de chantier l'a dégradé. De même, pendant le chantier et à l'issue du chantier, aucun dépôt de nature à dégrader l'environnement n'est autorisé.

Afin d'éviter tout risque de pollution du milieu naturel et de la ressource en eau, le titulaire s'engage à utiliser des huiles biodégradables ; ne pas stocker de carburant et/ou de lubrifiant, ni refaire le plein des engins sur les sites d'intervention ; et à disposer d'un kit antipollution en cas de fuite. Le titulaire du marché veillera également ce qu'aucune espèce floristique exotique envahissante ne s'installe sur le site à l'issue des travaux et prendra à ce titre toutes les dispositions nécessaires pour éviter toute importation et contamination.

Le titulaire devra réaliser tous les travaux indispensables au parfait achèvement desdits ouvrages, quand bien même ils ne seraient pas expressément mentionnés dans son offre, dès lors qu'ils sont nécessaires au travail requis dans les règles de l'art.

3.3. Sécurité et signalisation pendant les travaux

Le titulaire prendra toutes les mesures pour protéger les personnes et les biens durant toute la durée des travaux. Il devra mettre à disposition tout matériel nécessaire à la protection individuelle, signalisation temporaire du chantier et de ses équipements.

Tout matériel utilisé doit être en bon état de fonctionnement et doit respecter les normes européennes de construction et de mise en service. Tous les engins nécessitant un contrôle par un organisme de sécurité doivent être à jour avant et pendant toute la durée du marché. Tous les engins nécessitant un certificat d'aptitude devront être conduits par du personnel certifié et autorisé. Pour ce faire, le titulaire devra se référer au Code du Travail.

Pendant toute la durée des opérations et jusqu'à leurs réceptions par le donneur d'ordre, le titulaire devra garantir, à ses frais, tous les matériels de tout vol, détériorations, dégradations, destructions de toute nature sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée de ce fait au Conservatoire.

3.4. Délimitation et accès

L'emprise des travaux sera repérée par le CENCA en accord avec le titulaire avant de démarrer toute action sur le site. Un balisage pourra être réalisé par le Conservatoire pour compléter les informations cartographiques fournies au prestataire.

De même, les accès seront définis avec le CENCA et la commune en amont des travaux. Si des voies carrossables existent pour se rendre sur le site, ces chemins ne devront en aucun cas être détériorés. Toute dégradation d'ouvrage engendrée par le titulaire et constatée lors des travaux ou lors de la réception de ceux-ci, devra-faire l'objet d'une remise en état dans les conditions initiales et en accord avec le maître d'ouvrage.

Lors de la réalisation des travaux, la circulation des véhicules et engins ne devra pas gêner l'utilisation des chemins, qui devront être maintenus en bon état et permettre le passage des utilisateurs.

3.5. Période de réalisation des opérations

Les opérations devront être réalisées impérativement dans la temporalité définie pour chaque opération (cf. période d'intervention dans le paragraphe description détaillée des opérations).

Le prestataire s'engage à facturer au CENCA sa ou ses prestations **avant le 31 décembre de l'année en cours.**

4. Description détaillée des opérations à réaliser

Se référencer à la liste des opérations en ANNEXE 1.

5. Informations complémentaires

Le présent dossier de consultation apporte des renseignements généraux des prestations à réaliser. Cependant, ces éléments ne doivent être considérés que comme des guides qui ne sauraient être appliqués sans discernement. La prise en compte des réalités naturelles et des échanges préalables avec le CENCA sont primordiales pour la bonne estimation financière et la bonne réalisation des prestations envisagées.

En ce sens, le CENCA se tient à la disposition des candidats consultés pour l'organisation de visites de site, ainsi que pour tout renseignement ou informations complémentaires. Pour tout détail technique concernant les opérations listées au présent dossier, contacter chaque responsable d'opération dont les coordonnées se trouvent dans les fiches opération en annexe.

6. CONDITIONS DE LA CANDIDATURE

6.1. Principaux critères de sélection

L'attribution des lots au(x) prestataire(s) découle d'une procédure classique de consultations des entreprises et de mise en concurrence, sur la base du présent dossier établi par le Conservatoire.

Le CENCA examinera l'ensemble des candidatures et arrêtera le choix du ou des prestataires retenus en se concentrant sur les points suivants :

- Le tarif proposé de la prestation (40%),
- Les moyens mis en œuvre pour le travail proposé (30 %),
- L'expérience du candidat (20%),
- Le respect des normes environnementales (10%).

6.2. Offre du candidat

L'offre devra comporter obligatoirement :

- La proposition financière (devis).
- Un court mémoire technique (maximum 20 pages), décrivant l'expérience du prestataire pour ce type de travaux, les moyens mis en œuvre pour le travail proposé, ainsi que les mesures mises en place afin de respecter les normes environnementales.

L'offre pourra comporter en option des documents présentant :

- Tout autre document que vous jugerez utile pour expliciter et compléter votre offre.
- L'attestation de visite de site, remis par le responsable de l'opération dont le nom figure sur la fiche opération (en annexe).

6.3. Modalités d'envoi des offres

Les offres devront parvenir par un formulaire en ligne au plus tard le **15 janvier 2026 à 12H00** :

[Envoyer une offre.](#)

Ce lien est disponible sur chaque fiche opération présente en annexe.

Je soussigné (e)

En ma qualité de

Nom de la structure

- S'engage à respecter les conditions générales et les prescriptions techniques définies dans ce présent document

Fait à

, Le

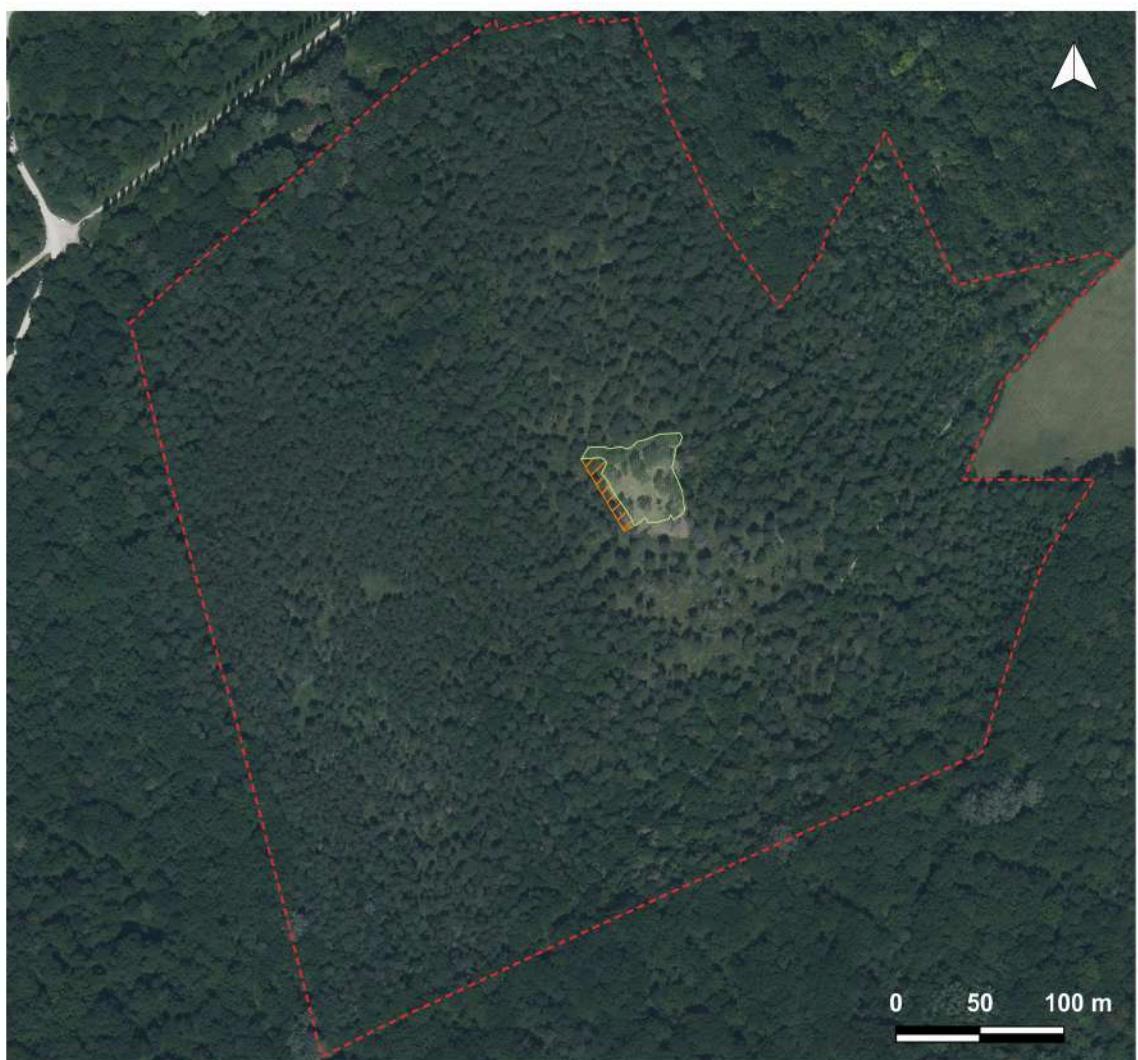
Signature et cachet

ANNEXE 1 : Description détaillée des opérations à réaliser



Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	Bois du Jard
Commune - Département :	Brienne-le-Château - Aube (10)
Responsable de l'opération :	Aurore LACOMBE : 06 49 84 67 31
Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Limiter la dynamique des ligneux afin d'améliorer la qualité écologique des prairies à Molinie et conserver les surfaces actuelles. Limiter le développement des graminées sociales afin de favoriser les populations d'Aster à feuilles de lin.
Cibles patrimoniales :	Aster linosyris, Prairie oligotrophe à Molinie bleue
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Débroussaillage avec exportation de toute la végétation herbacée et de tous les rejets ligneux en dehors du secteur d'intervention (en limite nord et/ou est, à 2 mètres du secteur d'intervention).
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Les produits du débroussaillage ne doivent pas être mis dans la limite Sud ("Zone à Protéger" indiquée sur la carte). Travail manuel à l'aide uniquement d'engins portatif (débroussailleuse) afin de s'adapter aux conditions de portance du sol et de la surface à traiter. Les travaux doivent nécessairement se faire en amont de la floraison de l'Aster à feuille de lin (cf. Période d'intervention).
Date d'intervention :	Entre le 22 et le 26 juin 2026
Quantité - Unité :	0.2 ha
Elément cartographique :	Polygone vert sur la carte ci-dessous.



Bois du Jard
Commune de Brienne-le-Château

**Fauche avec
exportation**

Légende :

Travaux 2025

- Fauche
- 0,20 ha
- Zone à protéger
- Limites du site

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - Année
2025

Source : Vue aérienne de l'Aube 2022

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne



[Envoi d'une offre](#)

Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	Marais de Saint-Germain
Commune - Département :	Saint-Germain - Aube (10)
Responsable de l'opération :	Mia BERGTHOLD : 06.70.02.65.49

Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Le Marais de Saint-Germain représente une des dernières tourbières de la Plaine de Troyes. Cette zone se trouve en lisière de forêt et est soumise à la colonisation par les ligneux. Le but de ce débroussaillage est de limiter la progression des ligneux (saules, ronciers, cornouillers) sur cet habitat.
--------------------------------	--

Cibles patrimoniales :	Tourbières et marais
-------------------------------	----------------------

Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Un débroussaillage manuel de la zone de tourbière, à l'aide d'outils portatifs (débroussailleuses, coupes branches, etc). Dépôt des résidus de fauche en tas en lisière de forêt, à l'endroit défini.
-----------------------------------	--

Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Effarouchement des oiseaux nicheurs. Tassement du sol.
------------------------------	---

Date d'intervention :	Entre le 1er août et le 15 septembre 2026
------------------------------	---

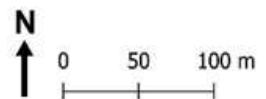
Quantité - Unité :	0.5 ha
Elément cartographique :	Polygones roses sur la carte ci-dessous.



Marais de Saint-Germain
Commune de Saint-Germain

Débroussaillage

■ Limites du site
■ Débroussaillage



© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, Année 2024

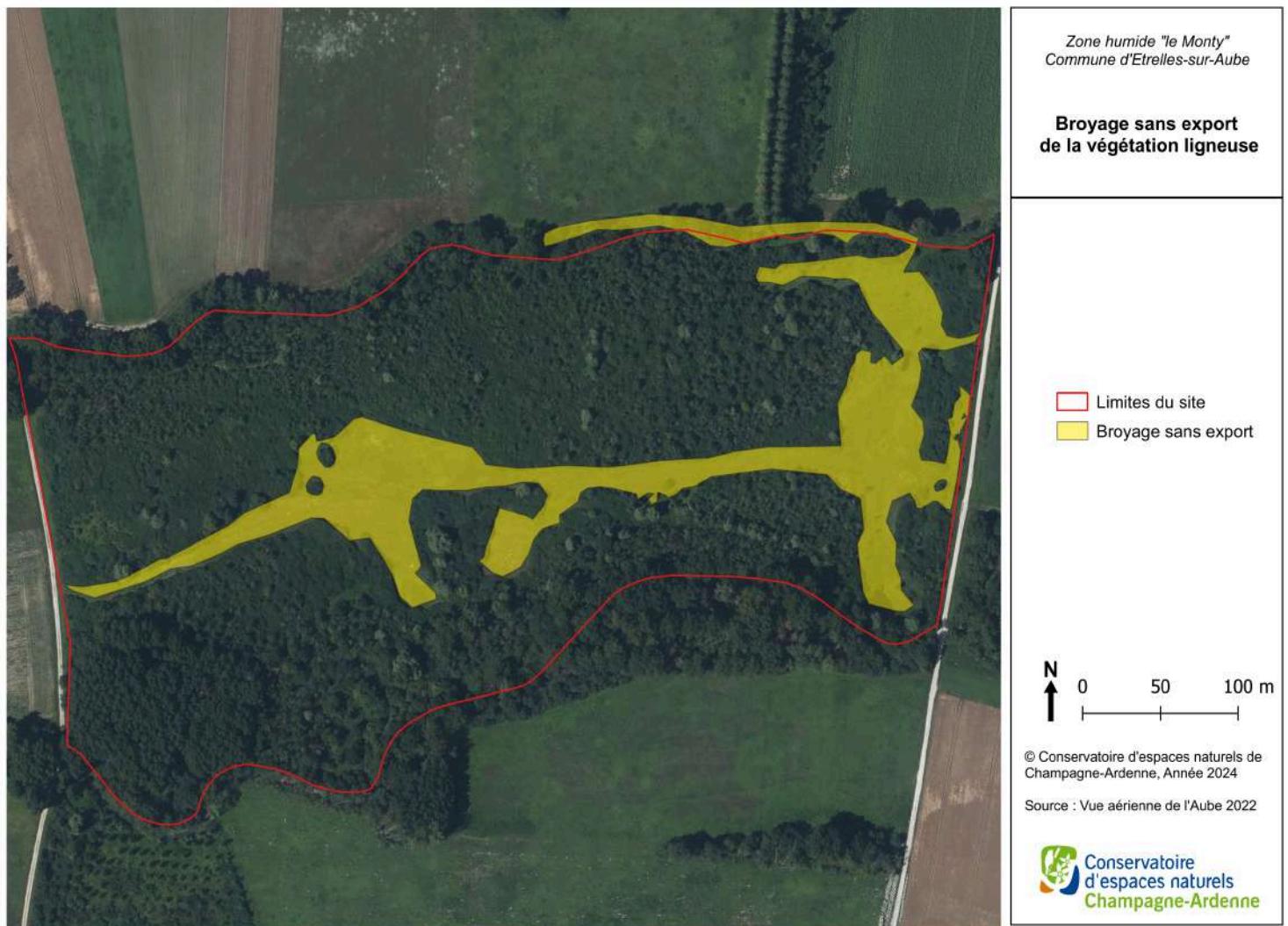
Source : Google Satellite 2024 ©

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne



Broyage mécanisé standard sans exportation de la végétation

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	Zone humide Le Monty
Commune - Département :	Etreilles-sur-Aube - Aube (10)
Responsable de l'opération :	Mia BERGTHOLD : 06.70.02.65.49
Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation de la dynamique des ligneux. • Limitation des graminées sociales.
Cibles patrimoniales :	Prairie mésohygrophile de fauche
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> • Broyage en plein, sans export, de la végétation herbacée de la prairie et les abords ligneux de la fruticée.
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> • Effarouchement des oiseaux nicheurs.
Date d'intervention :	Entre le 1er août et le 15 septembre 2026
Quantité - Unité :	2.6 ha
Elément cartographique :	Polygone jaune sur la carte ci-dessous.

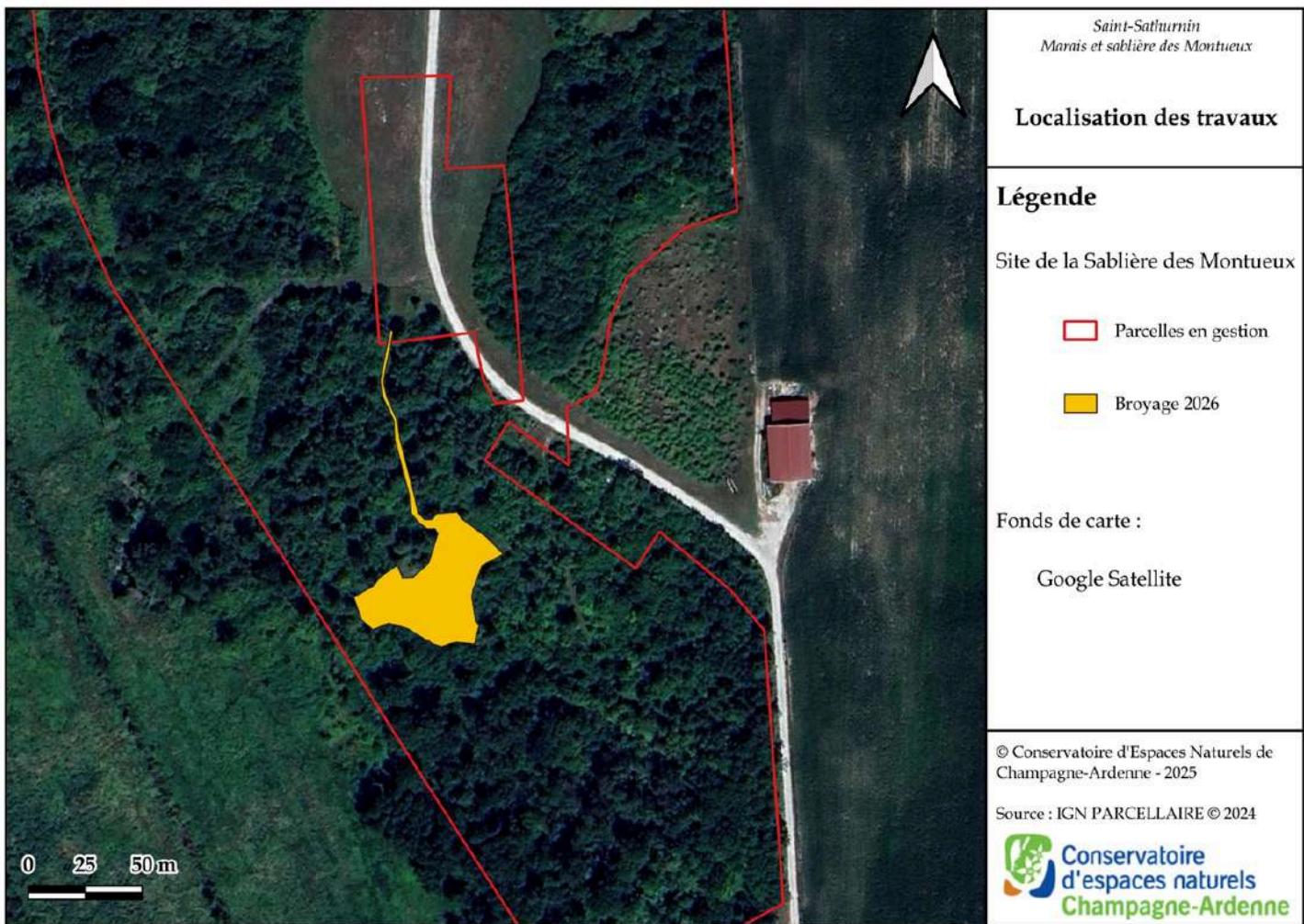




[Envoi d'une offre](#)

Broyage mécanisé standard avec exportation de la végétation (Sablière)

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	Marais et sablière des Montueux
Commune - Département :	Saint-Saturnin - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Mia BERGTHOLD : 06.70.02.65.49
Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Pelouse autrefois pâturée, nécessite d'être entretenue régulièrement pour conserver son paysage ouvert. Le dernier entretien date de 2019, un travail de broyage conséquent est donc attendu.
Cibles patrimoniales :	Pelouse sèche calcicole
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Un broyage de la sablière, avec export. Dépôt des résidus de broyage en tas en lisière de forêt, à l'endroit défini.
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Effarouchement des oiseaux nicheurs.
Date d'intervention :	Avant le 15 mars 2026 ou après le 15 août 2026
Quantité - Unité :	0.2 ha
Elément cartographique :	Polygones jaunes sur la carte ci-dessous.





Broyage mécanisé standard sans exportation de la végétation (Garenne)

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	Marais et sablière des Montueux
Commune - Département :	Saint-Saturnin - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Mia BERGTHOLD : 06.70.02.65.49

Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux de gestion mis en place suivent le programme défini dans le plan de gestion 2008-2012. L'objectif de ces travaux est de réaliser un broyage régulier de restauration des parcelles de garenne (pelouse) afin de reconvertis les jachères en pelouses sèches de l'Arrhenatheraea ou du Mesobromion.
-------------------------	---

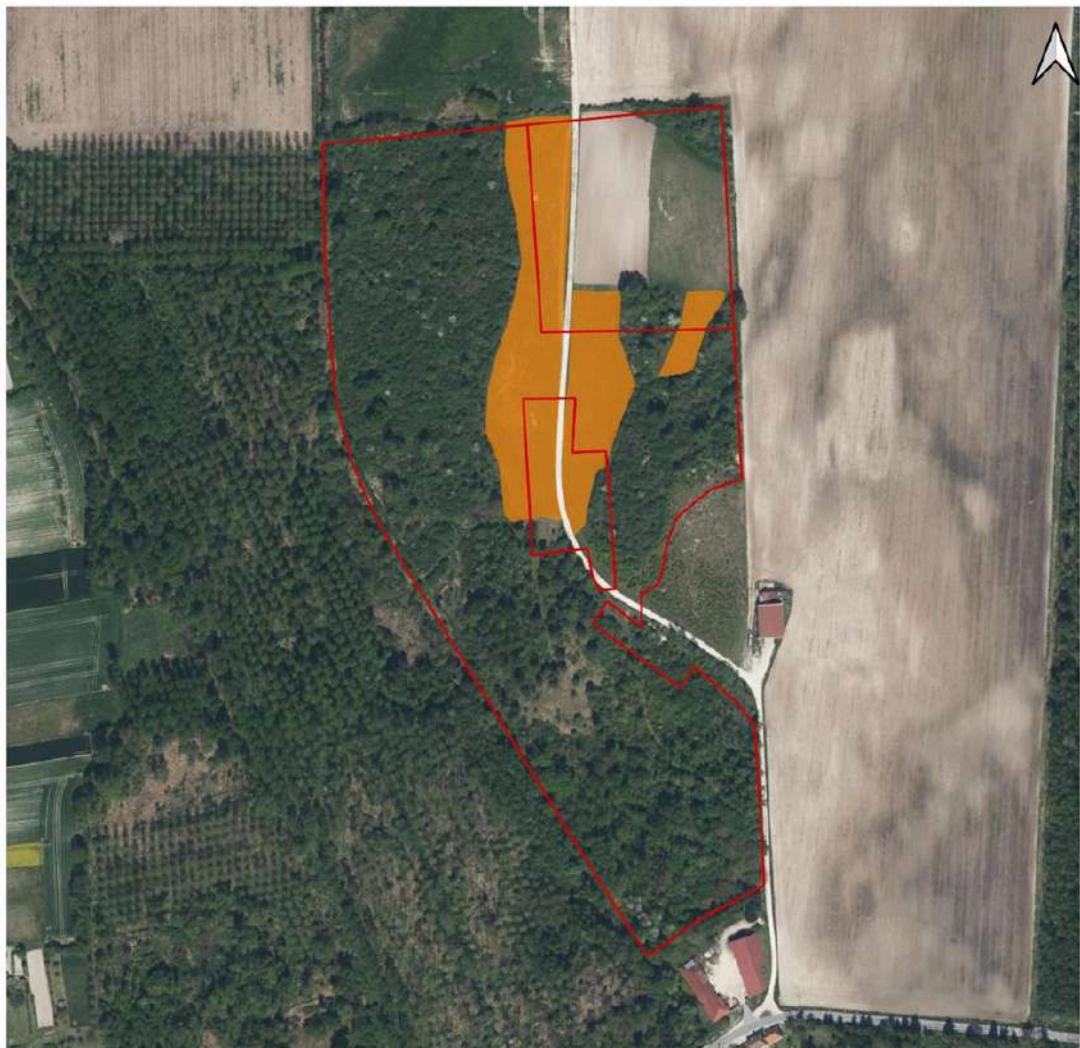
Cibles patrimoniales :	Anciennes cultures à convertir en prairies sèches
------------------------	---

Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Un broyage en plein des anciennes cultures, sans export.
----------------------------	--

Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Effarouchement des oiseaux nicheurs.
-----------------------	--

Date d'intervention :	A partir du 1er septembre 2026
-----------------------	--------------------------------

Quantité - Unité :	2 ha
Elément cartographique :	Polygone orange sur la carte ci-dessous.



Marais et sablière des Montueux
Commune de Saint-Saturnin (51)

**LOCALISATION DES TRAVAUX A
REALISER EN 2024**

- Limite du site
- Broyage_St_Saturnin_2024

0 75 150 m

© Conservatoire d'Espaces Naturels de
Champagne-Ardenne - mai 2024
Source : IGN BDORTHO 2021©

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne



[Envoi d'une offre](#)

Taille des haies en bord de chemin

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	Marais de la Vanne
Commune - Département :	Aix-Villemaur-Pâlis - Aube (10)
Responsable de l'opération :	Mia BERGTHOLD : 06.70.02.65.49

Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> La haie qui borde les parcelles gérées par le CENCA colonisent doucement le chemin blanc usité par les agriculteurs locaux et notre éleveur. Cela pose un problème de circulation, non seulement pour les agriculteurs riverains, mais également pour l'acheminement des vaches responsables de l'entretien de notre site. L'objectif de l'opération est donc d'agir sur la haie avant qu'elle ne rende le passage en tracteur impossible.
--------------------------------	--

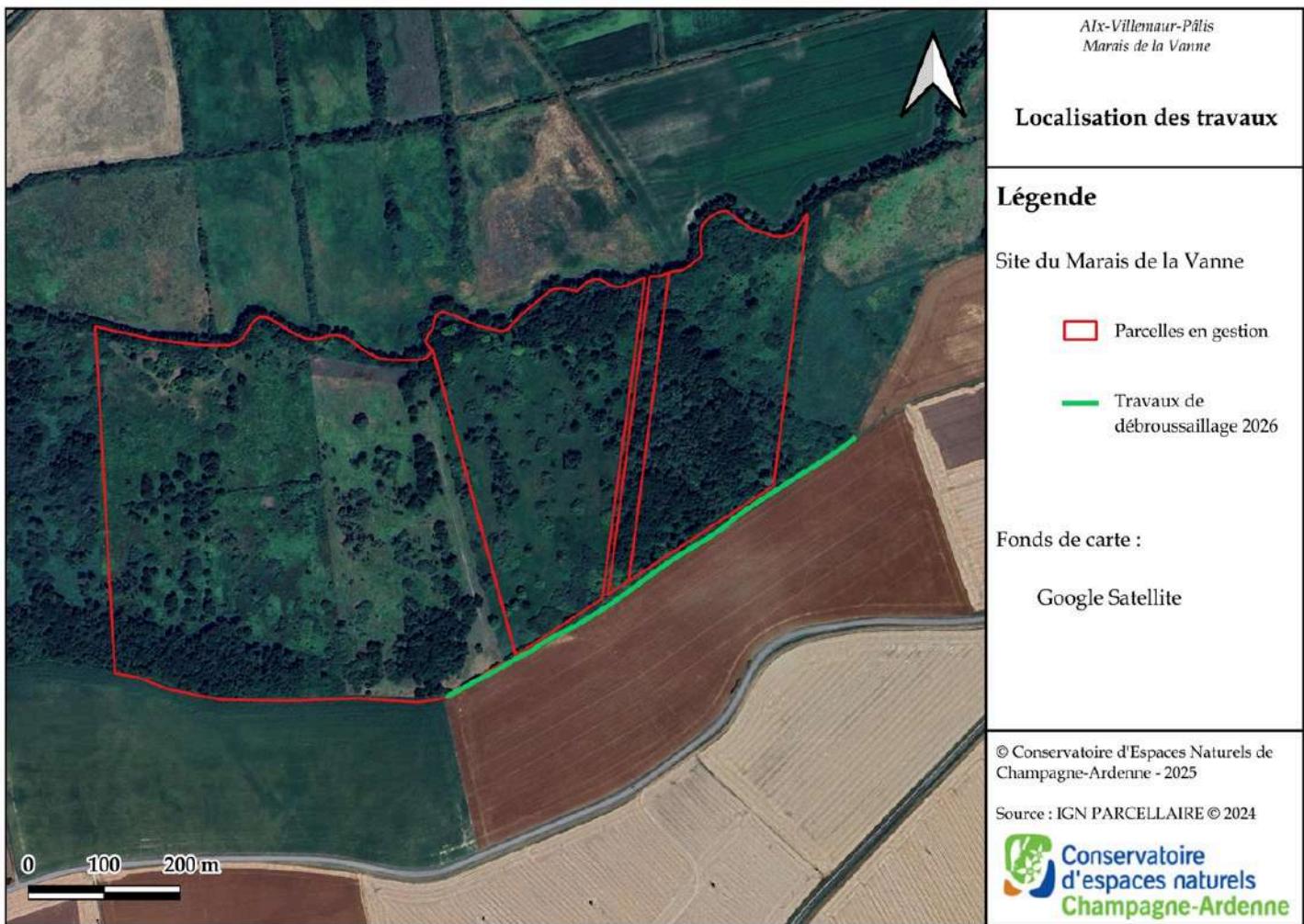
Cibles patrimoniales :	
-------------------------------	--

Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Taille, avec exportation, de la haie le long des parcelles du CENCA.
-----------------------------------	--

Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Dérangement de la faune présente dans la haie. Effarouchement des oiseaux nicheurs.
------------------------------	--

Date d'intervention :	Avant le 15 mars ou après le 15 août 2026
------------------------------	---

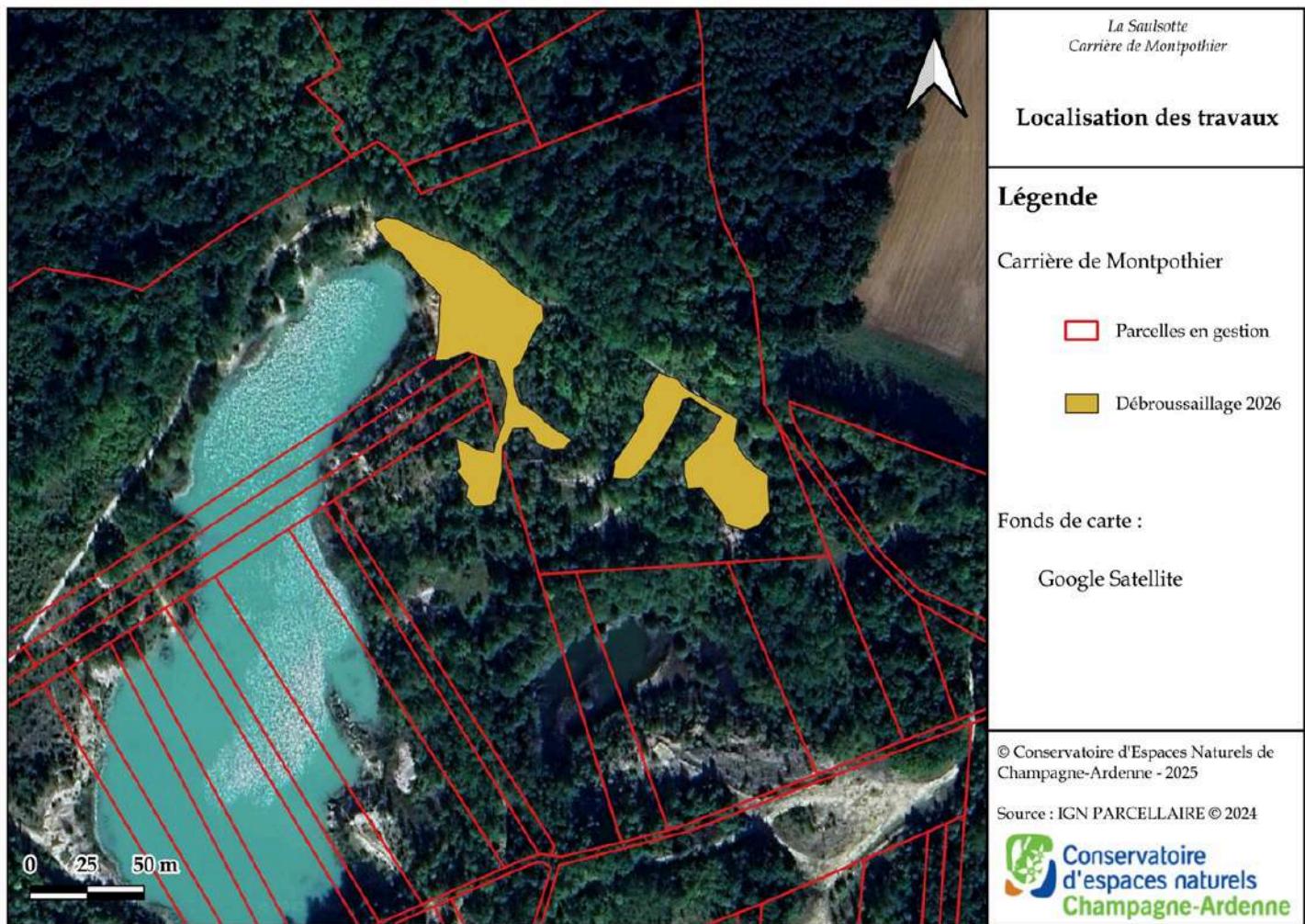
Quantité - Unité :	630 ml
Elément cartographique :	Ligne verte sur la carte ci-dessous.





Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation

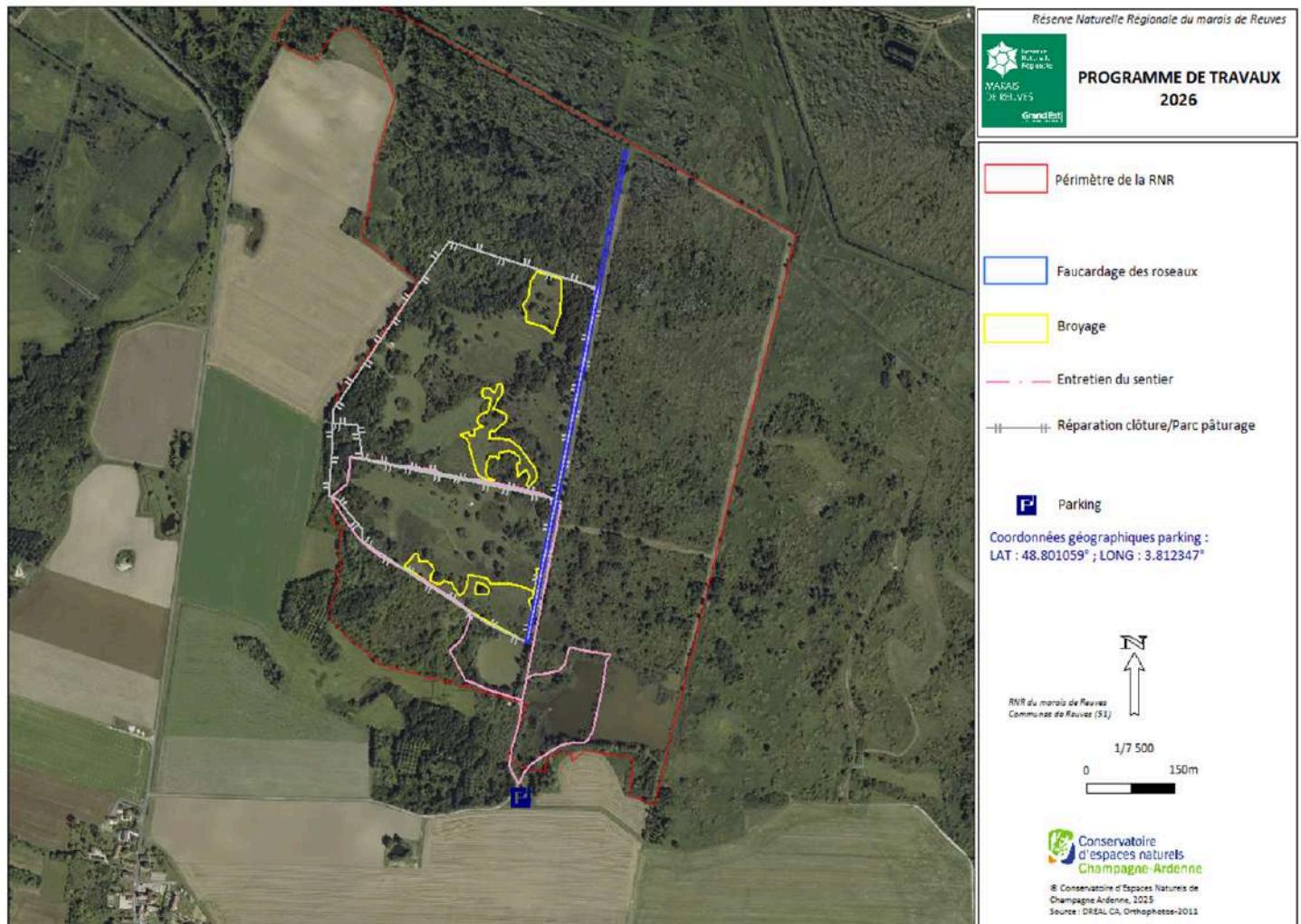
Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	Carrière "les Minières" de Montpothier
Commune - Département :	La Saulotte, Montpothier - Aube (10)
Responsable de l'opération :	Mia BERGTHOLD : 06.70.02.65.49
Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Cette action est mise place dans le cadre des opérations préconisées dans le PDG (2012-2021) pour contrôler et limiter la colonisation des pelouses par les espèces ligneuses (pins, épineux, bouleaux).
Cibles patrimoniales :	Pelouse mésoxérophile sur marne
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Débroussaillage, avec exportation, de la végétation ligneuse de la pelouse, à l'aide de débroussailleuses.
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Effarouchement des oiseaux nicheurs.
Date d'intervention :	Avant le 15 mars 2026
Quantité - Unité :	0.5 ha
Elément cartographique :	Polygones jaunes sur la carte ci-dessous.





Broyage mécanisé standard sans exportation de la végétation

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	RNR Marais de Reuves
Commune - Département :	Reuves - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Jessica WENDLING : 06.70.01.89.76
Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2021, le parc sud a été peu pâturé soit par manque d'eau ou changement d'éleveur. Un broyage des zones permettra de limiter la dynamique des jeunes ligneux qui se sont installés.
Cibles patrimoniales :	Végétation des bas marais neutro alcalin
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Broyage sans export de la végétation herbacée et des rejets ligneux à l'aide d'un engin motorisé dimensionné au type de végétation et à la surface à traiter. OPTION: Elagage des bosquets avec un lamier avec exportation des produits de coupe.
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Sol humide à préserver Taille/poids du tracteur et pneumatiques adaptés aux conditions de portance du sol humide (tourbe), Broyeur dimensionné au type de végétation (herbacée et arbustive) et à la surface à traiter. Action pouvant être annulée à cause des conditions hydriques.
Date d'intervention :	1 passage mi-août à fin août (pas de possibilité de dérogation à ces dates).
Quantité - Unité :	2 ha
Elément cartographique :	Ligne/Polygone/Point jaune sur la carte ci-dessous





[Envoi d'une offre](#)

Abattage d'arbres

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	RNR Etangs de Belval-en-Argonne
Commune - Département :	Belval-en-Argonne - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Pauline DRAIN : 06.70.04.54.01
Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Des frênes morts, le long de la route, dans l'angle en face des douves, menacent de tomber sur la départementale.
Cibles patrimoniales :	
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux consistent à abattre les frênes qui seront marqués par le Conservatoire. Lors de la visite technique, il sera décidé du nombre d'arbres à laisser sur place et de ceux à débiter puis exporter.
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Il faudra porter attention à la mise en sécurité du chantier, au vu de la proximité avec la route. Les opérations ne devront pas abîmer les autres arbres présents. Une attention particulière sera portée à minimiser le tassement du sol.
Date d'intervention :	15 septembre au 31 octobre 2026
Quantité - Unité :	40 nb
Elément cartographique :	La zone à abattre se situe dans le cadre sur la carte ci-dessous



Travaux 2026

Légende

- Périmètre de la réserve
- Abattage frêne

© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 2026
Source : Data Grand Est, Vue aérienne Mame 2022





Broyage mécanisé standard sans exportation de la végétation

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	Marais du Val Lobot
Commune - Département :	Longchamp-sur-Aujon - Aube (10)
Responsable de l'opération :	Aurore LACOMBE : 06 49 84 67 31
Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les surfaces des habitats de prairies mésotrophes de fauche. Maintien des caricaies en tant qu'habitat d'espèces.
Cibles patrimoniales :	Prairies mésotrophes de fauche,Cariçaie à Carex acutiformis
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Broyage sans export de la végétation herbacée et des ligneux à l'aide d'un engin motorisé.
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Taille/poids du tracteur et pneumatiques adaptés aux conditions de portance du sol humide. Broyeur dimensionné au type de végétation (herbacée et arbustive) et à la surface à traiter.
Date d'intervention :	Août - septembre 2026
Quantité - Unité :	0.2 ha
Elément cartographique :	Polygone orange sur la carte ci-dessous



Marais du Val Lobot
Commune de Longchamp-sur-Aujon

Broyage
Année 2025

Limite du site
 Zone à broyer

N
0 10 20 m

© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, Année 2025

Source : IGN BD Orthophoto 2012©

Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne



[Envoi d'une offre](#)

Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	Zones humides et pelouses du Mont Plein
Commune - Département :	Berru - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Mélanie BRAILLON-VUILLE : 06.49.81.35.52

Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Le Mont Plein est situé à Berru, sur le site Natura 2000 des Marais et pelouses du Tertiaire au Nord de Reims. Des travaux de restauration des prairies humides et bords de mares ont eu lieu ces dernières années. Les objectifs de ces travaux sont de limiter les rejets ligneux et de favoriser et maintenir la mosaïque d'habitats naturels.
--------------------------------	---

Cibles patrimoniales :	Herbier à Characées,Prairie à Molinie sur calcaires ou argile,Laîche puce,Potamot coloré,Orchis négligé,Triton crêté,Triton palmé,Damier de la Succise
-------------------------------	--

Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux consistent en du débroussaillage manuel des rejets ligneux ainsi que des arbustes avec exportation des produits de coupe Mode d'intervention : débroussailleuse et outils manuels, etc Les produits de débroussaillage seront exportés hors du secteur de travaux sur des zones définies pour limiter l'enrichissement du sol et en dehors d'habitats d'intérêt communautaire Les travaux seront matérialisés sur le terrain par les gestionnaires Pas de travail du sol Pas d'incinération au sol des végétaux coupés Tous les détritus trouvés sur les secteurs d'intervention devront être ramassés et exportés du site.
-----------------------------------	---

Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Au regard de la topographie du terrain et de son humidité, les travaux seront réalisés manuellement et durant la période d'étiage Quelques arbres de haut jet seront laissés sur pieds pour l'aspect paysager et écologique.
------------------------------	---

Date d'intervention :	Entre mi-août et novembre 2026 (période d'étiage)
------------------------------	---

Quantité - Unité :	0.4 ha
Elément cartographique :	Polygone orange sur la carte ci-dessous



"Zones humides et pelouses du Mont Plein"
Commune de Berru (51)

Travaux de débroussaillage 2026

Légende

- Limite du site
- Débroussaillage des rejets ligneux et des arbustes avec export

N 0 25 50 m

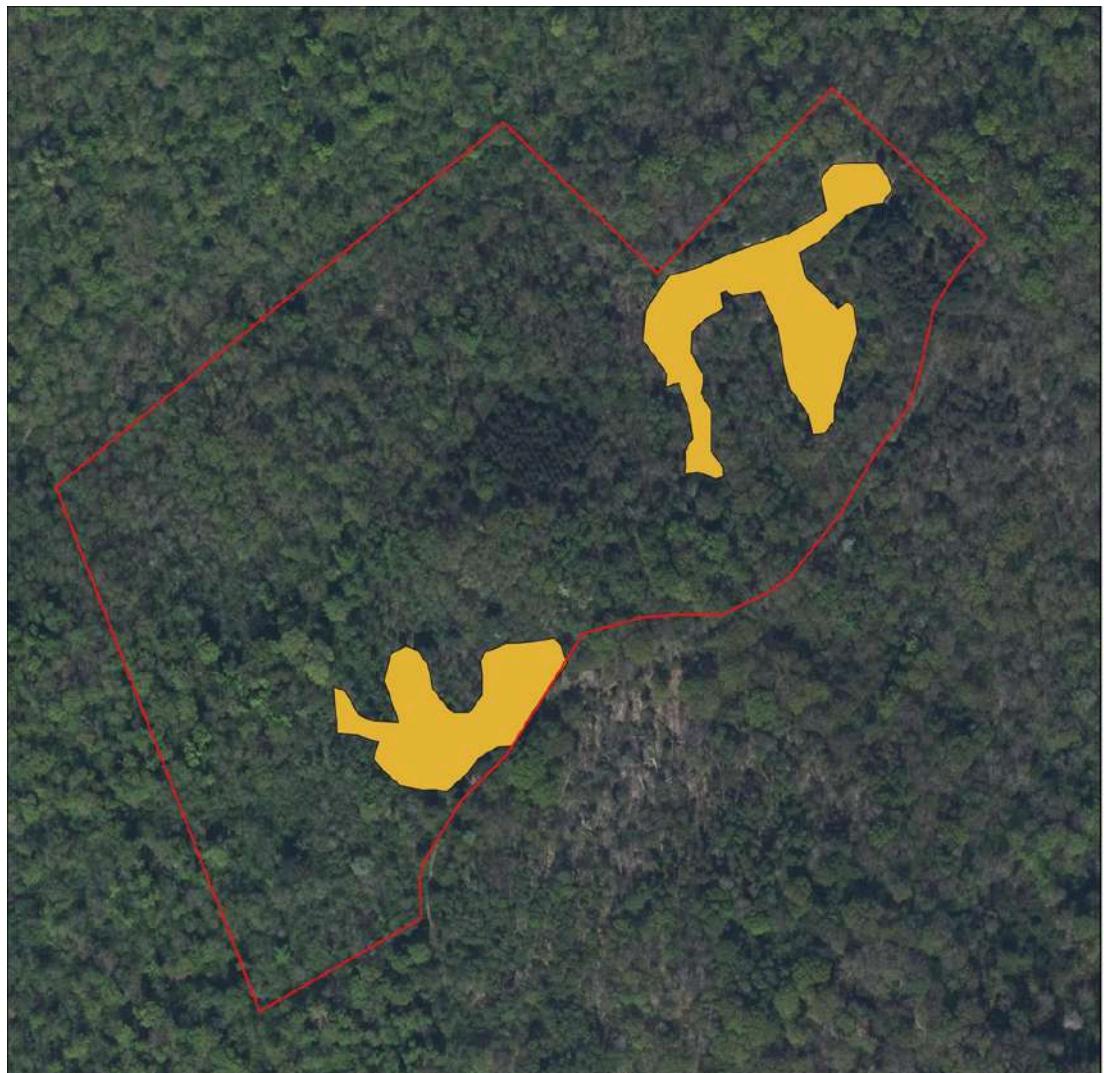
© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne,
2025
Sources : Orthophoto (© IGN Geoportal)

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne



Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	Prairie humide des Pauvretés
Commune - Département :	Cernay-les-Reims - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Mélanie BRAILLON-VUILLE : 06.49.81.35.52
Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> La Prairie humide des Pauvretés est situé sur le Mont de Berru à Cernay-lès-Reims. Les derniers travaux de restauration des prairies humides ont eu lieu en 2022. Les objectifs sont de limiter les rejets ligneux et de maintenir les prairies à Molinie dans un bon état de conservation.
Cibles patrimoniales :	Prairie à Molinie sur tourbe, Grassette commune, Scirpe pauciflore, Lézard des souches, Azuré des Mouillères
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux consistent en du débroussaillage manuel des rejets ligneux ainsi que des arbustes avec exportation des produits de coupe. Mode d'intervention : débroussailleuse et outils manuels, etc. Les produits de débroussaillage seront exportés hors du secteur de travaux sur des zones définies. Les travaux seront matérialisés sur le terrain par les gestionnaires. Pas d'incinération au sol des végétaux coupés. Tous les détritus trouvés sur les secteurs d'intervention devront être ramassés et exportés du site.
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Au regard de la topographie du terrain et de son humidité, les travaux seront réalisés manuellement. Certains secteurs pourront éventuellement avoir recours à des engins adaptés à la portance du sol, sous réserve qu'il n'y ait pas de destruction des touradons. Quelques arbres de haut jet seront laissés sur pieds pour l'aspect paysager et écologique.
Date d'intervention :	Entre mi-août et décembre 2026
Quantité - Unité :	0.6 ha
Elément cartographique :	Polygone orange sur la carte ci-dessous



"Prairie humide des Pauvretés"
Commune de Cernay-lès-Reims (51)

**Travaux de débroussaillage
2026**

Légende

- Limite du site
- Débroussaillage des rejets ligneux avec export

N 0 25 50 m

© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne,
2025
Sources : Orthophoto (© IGN Geoportal)

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne



Arrachage d'espèces exotiques envahissantes

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	RNR Marais des Trous du Leu
Commune - Département :	Reims, Tassy - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Sarah LEPOLARD : 06.70.01.34.01

Contexte et objectifs :	Trois stations de Bunias d'Orient sont disséminées sur les milieux prairiaux de la réserve. Afin d'empêcher la colonisation des milieux, il est nécessaire de procéder à l'arrachage de l'intégrité des plans.
--------------------------------	--

Cibles patrimoniales :	Mégaphorbiaie
-------------------------------	---------------

Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> • Arrachage manuel des pieds de Bunias d'Orient, en veillant à extraire un maximum de racines. • Export et stockage sur bâche dans un boisement attenant à la prairie.
-----------------------------------	---

Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au bon stockage des Bunias sur la bâche afin qu'ils ne soient pas en contact avec le sol. • L'arrachage doit être fait au début de la saison de floraison de la plante et avant sa fructification.
------------------------------	---

Date d'intervention :	Mai 2026
------------------------------	----------

Quantité - Unité :	0.05 ha
Elément cartographique :	Polygone violet sur la carte ci-dessous



"RNR du marais des Trous de Leu"
Reims, Taissy (51)

Programme des travaux - 2026

Légende

- ◻ Pérимètre RNR
- Entretien des sentiers
- Entretien par débroussaillage
- - - Entretien par abattage
- Broyage
- Fauche de la zone anthropisée
- Fauche de la tourbière
- Fauche de la prairie
- Arrachage du Bunias d'Orient
- Zone refuge
- Pâturage
- / / Parc prairie - hiver
- / / Parc marais - été
- Barrières antifranchissement

0 150 300 m

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2025
Source : Géoservices, 2025

Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne





[Envoi d'une offre](#)

Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation (secteur anthropisé)

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	RNR Marais des Trous du Leu
Commune - Département :	Reims, Tassy - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Sarah LEPOLARD : 06.70.01.34.01

Contexte et objectifs :	La réserve comporte deux secteurs qui nécessitent un entretien par fauche et broyage : la prairie autour de la zone anthropisée, et le bord du ruisseau des pâtures, trop humide pour être fauchée mécaniquement.
--------------------------------	---

Cibles patrimoniales :	Mégaphorbiaie, Ensemble de la biodiversité dépendant des prairies de fauche
-------------------------------	---

Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> • Fauche mécanique de la prairie du secteur anthropisé. • Fauche manuelle du bord du ruisseau. • Broyage des ligneux. • Export de l'ensemble des rémanents de coupe dans le boisement attenant.
-----------------------------------	--

Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> • La coupe doit être réalisée à 20 cm du sol. • L'export doit être fait sans racler le sol. • Pour le matériel thermique, le remplissage de l'essence et de l'huile doit se faire sur bâche imperméable avec des huiles biodégradables pour éviter toute pollution du sol.
------------------------------	--

Date d'intervention :	Août 2026
------------------------------	-----------

Quantité - Unité :	0.7 ha
Elément cartographique :	Polygone jaune et orange sur la carte ci-dessous.



"RNR du marais des Trous de Leu"
Reims, Taissey (51)

Programme des travaux - 2026

Légende

- Périmètre RNR
- Entretien des sentiers
- Entretien par débroussaillage
- △ Entretien par abattage
- ▲ Fauche manuelle et broyage des ligneux
- Fauche manuelle de la tourbière
- Fauche mécanique de la prairie
- Arrachage du Bunias d'Orient
- Zone non fauchée (refuge)
- Pâturage
- // Parc prairie - hiver
- // Parc marais - été
- Barrières antifranchissement

0 150 300 m

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2025
Source : Géoservices, 2025

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne





Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation (tourbière alcaline)

Code de l'opération :	TE-VEG.MEC
Site concerné :	RNR Marais des Trous du Leu
Commune - Département :	Reims, Tassy - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Sarah LEPOLARD : 06.70.01.34.01

Contexte et objectifs :	Limiter le développement des ligneux et des espèces sociales.
--------------------------------	---

Cibles patrimoniales :	Ensemble de la biodiversité dépendant des tourbières et marais
-------------------------------	--

Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage manuel avec exportation de la végétation herbacée et des rejets ligneux. • Export de l'intégralité de la fauche en dehors de la tourbière, en bordure de prairie. • Travail manuel (débroussailleuse) afin de s'adapter aux conditions de portance du sol. • 1 passage.
-----------------------------------	--

Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> • La coupe doit être réalisée à 20 cm du sol pour ne pas porter atteinte à la strate muscinale. • L'export (ratissage, bâche ou big bag) doit être fait sans raceler le sol pour ne pas porter atteinte à la strate muscinale. • Pour le matériel thermique, le remplissage de l'essence et de l'huile doit se faire sur bâche imperméable avec des huiles biodégradables pour éviter toute pollution du sol.
------------------------------	---

Date d'intervention :	Entre août et novembre 2026 (pas de possibilité de dérogation à ces dates).
------------------------------	---

Quantité - Unité :	1.3 ha
Elément cartographique :	Polygone vert sur la carte ci-dessous



"RNR du marais des Trous de Leu"
Reims, Taissy (51)

Programme des travaux - 2026

Légende

- Périmètre RNR
- Entretien des sentiers
- Entretien par débroussaillage
- - - Entretien par abattage
- Fauche manuelle et broyage des ligneux
- Fauche manuelle de la tourbière
- Fauche mécanique de la prairie
- Arrachage du Bunias d'Orient
- Zone non fauchée (refuge)
- Pâturage
- / / Parc prairie - hiver
- / / Parc marais - été
- Barrières antifranchissement

0 150 300 m

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2025
Source : Géoservices, 2025

Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne

